

Travail

Benedetta Rossi

L'esclavage n'est pas – ou pas seulement – une forme de travail. Contrairement aux autres formes de travail non libre, la spécificité de l'esclavage est de transférer aux propriétaires d'esclaves un contrôle potentiellement permanent non seulement sur le travail des individus réduits en esclavage, mais aussi sur tous leurs attributs, leurs droits, ainsi que leurs capacités productives et reproductives. Dans un contexte d'esclavage légal, un maître peut séparer une mère esclave de ses enfants, ou décider de sacrifier la vie d'un esclave et de s'approprier ses biens. Un contrôle aussi absolu peut donner lieu à des formes extrêmes de coercition et de violence. Les maîtres peuvent toutefois également choisir de se comporter en patrons et protecteurs, et d'ailleurs la plupart des systèmes esclavagistes encouragent la clémence et l'humanité envers les esclaves. Bien que les distinctions entre les conditions de vie des esclaves et celles des autres catégories de travailleurs non libres – ou théoriquement « libres », mais en réalité soumis à la coercition – ne soient pas toujours claires dans les faits, sous un régime d'esclavage légal, la différence entre le statut des esclaves et celui des non-esclaves est claire en droit et entraîne des conséquences décisives pour les individus.

Avant l'abolitionnisme, l'identité de l'esclave était bien souvent perçue comme défectueuse, comme si elle contenait en germe la cause de son exploitation. Les droits reconnus aux esclaves étaient des concessions faites à des personnes considérées comme différentes des autres travailleurs, qui pouvaient eux aussi être exploités et subir

des formes de coercition. Les « esclaves naturels », les individus considérés comme appartenant à une race inférieure, les membres d'une autre religion, les captifs dont la vie a été épargnée lors d'une guerre « juste », les prisonniers..., étaient autant d'individus considérés comme réductibles en esclavage. Ils avaient une chose en commun : aux yeux des esclavagistes, ils avaient perdu les droits fondamentaux (ou en étaient dépourvus depuis leur naissance) qui protègent les libres de la sujétion absolue propre au statut d'esclave. Ces caractéristiques rendaient les esclaves fondamentalement différents des autres catégories de travailleurs non libres jusqu'à l'abolition légale. Elles faisaient également d'eux les plus polyvalents des individus exploitables. Même si, souvent, les esclaves n'étaient pas complètement « sacrifiaables » et possédaient quelques droits éphémères, ces derniers étaient bien plus limités que ceux des autres groupes marginalisés. Pour cette raison, les esclaves ont été les travailleurs de prédilection pour les systèmes à la recherche d'une main d'œuvre jetable destinée à optimiser la richesse et le prestige des propriétaires d'esclaves.

Une opposition binaire ou un continuum?

L'histoire globale du travail nous met en garde contre l'ethnocentrisme et l'anachronisme d'une pensée binaire qui opposerait frontalement travail libre et esclavage. Ses représentants affirment que la dichotomie libre/esclave est le produit du postulat idéologique qui fait de tous les travailleurs qui ne peuvent être catégorisés comme esclaves des libres ; or, la supposée liberté du travailleur migrant engagé, du serf, de l'asservi pour dettes

ou du prisonnier ne serait que formelle. Peter Linebaugh et Marcus Rediker considèrent ainsi les Africains, les Amérindiens, les engagés européens, les artisans et les prolétaires salariés et exploités comme une masse informe qui a fini par être perçue dans le monde nord-atlantique des débuts de l'époque moderne comme une hydre aux mille têtes, menaçante.

Plutôt que de s'appuyer sur des notions préconçues du travail libre et esclave, Marcel van der Linden invite en ce sens à comparer différentes formes de travail forcé en les décomposant selon les trois moments décisifs que sont l'entrée dans le travail forcé, les modalités de coercition durant la relation de travail, et la sortie du travail forcé. Si un travailleur « libre » est endetté auprès de son employeur au point de ne pas pouvoir rompre les termes d'exploitation de son contrat, alors il est de fait un non-libre, sans même avoir été réduit en esclavage. Une partie de la méfiance des historiens du travail mondial à l'égard des approches binaires découle d'une circonspection à l'égard de nos propres préjugés actuels : ils soutiennent qu'en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord post-xixe siècle la plupart des gens n'ont jamais été ni complètement libres ni intégralement non libres ; et donc que cette opposition n'aide guère à étudier les sociétés dans lesquelles cette dichotomie ne jouait pas un rôle central dans la façon dont les gens concevaient le travail et le statut des personnes. Beaucoup d'historiens du travail dans une perspective globale estiment que penser en termes de continuum de coercition est plus productif, d'un point de vue heuristique, que de réfléchir en termes de binarité libre/esclave. De nombreux aspects de cet argument ne sont pas nouveaux et sont bien sûr convaincants. Et pourtant, la distinction entre esclave et

libre importe, et il est rare que les sujets historiques agissent comme si elle n'importait pas à leurs yeux.

Chloe Ireton décrit le combat mené par Francisco Martín pour l'obtention de sa liberté à Carthagène des Indes, dans la deuxième décennie du xviiie siècle. Martín était soutenu par d'autres Africains qui témoignaient l'avoir connu en tant qu'homme libre à Cacheu, en haute Guinée (actuelle Guinée-Bissau). Il affirmait avoir quitté Cacheu pour la Sierra Leone en 1606, pour travailler en tant que grumete libre et salarié (les grumetes étaient des courtiers de commerce et des intermédiaires entre acteurs africains et atlantiques) sur un navire, pour un capitaine nommé Ambrosio Dias, établi à Cacheu. Un jour, alors qu'il travaillait pour Dias, Martín fut illégalement capturé, ligoté et renvoyé par bateau à Cacheu. Là-bas, ses ravisseurs tentèrent de le vendre comme esclave. Un capitaine aurait censément refusé de l'acheter, car il savait que Martín était né libre et que sa réduction en esclavage était illégitime. Mais un converso portugais nommé Manuel Bautista Peréz l'acheta et l'emmena à Carthagène pour le vendre avec d'autres esclaves. À son arrivée, Peréz fit marquer Martín au fer rouge. Ayant rencontré un certain nombre d'Africains qui l'identifièrent car ils l'avaient connu en Afrique de l'Ouest, Martín contesta son asservissement. Il déclara au tribunal de Carthagène qu'il était « né libre de parents libres, et qu'il n'existe ni cause, ni titre, ni raison pour lesquels, ayant été libre et étant né libre, j'en sois arrivé à cette servitude ».

Peut-être devrions-nous être davantage soucieux des expériences vécues par les individus que des catégories formelles utilisées pour les décrire. Mais lorsque celles-ci sont des catégories juridiques contemporaines

aux faits décrits, elles ne sont pas seulement descriptives, elles ont des conséquences concrètes sur les revendications que les gens peuvent émettre pour eux-mêmes ou pour les autres.

Les personnes réduites en esclavage avaient du mal à sortir du statut d'esclave et certains, rarement, cherchaient à le conserver. Dans tous les cas, être légalement catégorisé comme esclave ou comme libre était de la plus grande importance. Michael Jarvis a décrit ces équipages bermudiens qui, composés de noirs et de blancs, d'esclaves et de libres, mangeaient, dormaient et travaillaient ensemble. À la veille de la Révolution américaine, les marins esclaves formaient l'épine dorsale de la flotte marchande des Bermudes. Contrairement à l'oppression extrême qui régnait sur les vaisseaux de l'Atlantique et que décrit Rediker, les propriétaires d'esclaves bermudiens et les membres d'équipage blancs accomplissaient en mer les mêmes tâches que leurs esclaves et formaient à terre des communautés aux liens étroits. Il n'existe aucune égalité entre tous ces hommes : les esclaves noirs se heurtaient à des obstacles qui empêchaient leur avancement social et économique, mais ils pouvaient – grâce à des activités commerciales menées pour leur propre compte pendant leurs voyages en mer – accumuler un pécule suffisant pour racheter leur liberté en moins de trois ans. Mais ces rachats étaient rares, de même que les évasions. Les marins noirs esclaves tenaient aux quelques rares avantages dont ils bénéficiaient, notamment la protection de leurs maîtres blancs en cas de procès devant des tribunaux racistes. En 1782, lorsque les hommes du Deane prirent le Regulator bermudien, ils trouvèrent à bord un équipage de soixante-quinze hommes, dont soixante-dix étaient des

esclaves noirs. En dépit de la jurisprudence selon laquelle ces esclaves auraient dû être vendus aux enchères en tant que biens confisqués, les juges de la cour de la vice-amirauté du Massachusetts offrirent la liberté aux esclaves du Regulator lors du procès. Ceux-ci la refusèrent tous, choisissant l'esclavage. Ils demandèrent à être renvoyés dans leurs foyers bermudiens à l'occasion de la trêve suivante, en tant que prisonniers de guerre. Leur rejet du statut de libre ne révèle pas seulement que la liberté pouvait ne revêtir aucun sens pour certains groupes et s'avérer, dans des circonstances particulières, une solution encore pire que l'esclavage, mais aussi que les gens comprenaient précisément la différence entre le statut de libre et celui d'esclave. Dans la pratique, toutes les personnes réduites en esclavage ne considéraient pas leur condition comme insupportable, et toutes les personnes libres n'étaient pas à l'abri de formes de coercition parfois très violentes. Et pourtant, la distinction entre esclave et libre conserve toute sa pertinence pour les historiens du travail, en particulier lorsque les hommes et les femmes qu'ils étudient y ont recours, ce qui est le plus souvent le cas.

Qu'est-ce que le travail ?

D'un point de vue analytique, il convient certes de distinguer l'esclavage des autres formes de statut de non-liberté. Il reste que les esclaves sont un type particulier de travailleurs, et que le « travail » est souvent une dimension fondamentale de l'expérience vécue par un esclave. Mais qu'est-ce que le « travail » ? Le concept de « travail » manié par les historiens coïncide-t-il avec les représentations partagées qui sont celles des individus qu'ils étudient ? Dans

un bref texte programmatique publié en 1981, Maurice Godelier illustrait les problèmes qui se posent dès lors qu'on aborde le travail dans une perspective comparatiste :

« Il faut inventorier les manières dont est pensé dans une société ce que nous appelons "chasse" ou "agriculture". La chasse est-elle conçue comme une "guerre" faite aux animaux et la "guerre" comme une "chasse" à l'homme, ou la chasse est-elle un échange réglé par un pacte religieux avec les "maîtres des animaux" comme en Amazonie, en Amérique du Nord, en Sibérie, ou avec "la Forêt", divinité bienveillante qui veille sur les animaux et les Pygmées ses enfants ? Comment sont représentées les activités agricoles : semer, planter, récolter ? Comme une union avec la Terre mère, comme une agression qui doit être compensée par des sacrifices ? Comment sont représentées les activités d'élevage : castrer les cochons, aider une jument ou une chamelle à mettre bas, traire le lait, mettre à mort le bétail ? Dans l'Antiquité, seules les viandes des sacrifices étaient consommées dans la cité, et les bouchers étaient en quelque sorte des prêtres. »

Le champ sémantique du travail dans les langues européennes contemporaines ne recoupe pas la façon dont le travail a pu être conçu aux époques antérieures et en d'autres lieux. Or, une approche comparatiste présuppose la possibilité de développer une définition analytique du « travail » qui permette une comparaison signifiante entre une large gamme de pratiques différentes, dont certaines ne sont peut-être pas considérées comme du « travail » par ceux qui les effectuent. Les historiens du genre prêtent une attention particulière à ces questions. La déconnexion entre les représentations et les pratiques occupe une place centrale dans la critique féministe des discours qui dépeignent le travail domestique des

femmes comme une conséquence naturelle de l'amour maternel et des « instincts » de soin qui lui sont associés. Les appels des féministes réclamant que les tâches ménagères soient considérées comme un travail et valorisées en tant que telles (le mouvement Wages for Housework qui s'est développé en Italie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis au milieu des années 1970 en est une parfaite illustration) ont suscité du dédain. Conscients du caractère normatif et hégémonique des représentations courantes du travail et des travailleurs, les historiens du genre ont développé des concepts analytiques leur permettant d'étudier le travail des femmes, y compris dans les cas où il était rendu invisible en tant que tel. Maria Ågren et ses collaborateurs ont ainsi étudié en profondeur l'articulation entre la question du genre et celle du travail en Suède au début de l'époque moderne. Pour appréhender le travail de la manière la plus exhaustive possible, ils ont créé la « méthode fondée sur les verbes ». « L'objectif des verbes, écrivent-ils, est de décrire ce que les gens font. » Même si toutes les phrases verbales n'ont pas forcément de rapport avec la façon dont les gens gagnent leur vie, c'est le cas de la plupart d'entre elles. Excluant les phrases verbales qui se référaient aux loisirs, ils ont traité le reste de leur corpus comme un large spectre désignant les façons de gagner sa vie, dans la période comprise entre 1550 et 1799. Cela englobait à la fois les activités relevant des tâches ménagères et celles liées au commerce. Dans leur optique, le « travail » était ainsi assimilé à presque tout ce que les gens font, à l'exception de ce qui relève des notions éthiques de loisir. Les pratiques humaines liées à la production, à la reproduction et à la distribution peuvent donc être abordées de manière analytique comme

du « travail » et étudiées en relation avec les représentations vernaculaires du travail et les connotations morales qui lui sont attachées.

Dans une perspective comparatiste, il faut encore expliquer pourquoi les représentations du travail diffèrent.

Comment expliquer, par exemple, que les indispensables préparatifs rituels auxquels se livrent des chasseurs-cueilleurs afin de s'assurer de la réussite d'une chasse peuvent être considérés comme un « travail », mais peut-être pas le fait de se rendre à l'église, de la part d'un aristocrate victorien, avant une paisible partie de chasse (même si les tâches des domestiques préparant cette même chasse entraient, elles, dans cette catégorie) ?

Juliane Schiel, historienne de la période prémoderne, coordonne une enquête collective mondiale sur les « grammaires de la dépendance », qui se penche sur ces questions, en lien avec le travail forcé. Elle espère développer une grammaire universelle de la coercition au travail permettant d'étudier le travail forcé sans privilégier des épistémologies eurocentrées. En parallèle, les historiens de l'Antiquité méditerranéenne nous ont fait repenser les hypothèses communément admises au sujet de l'interprétation de ces épistémologies occidentales elles-mêmes.

Dans les années 1950, Jean-Pierre Vernant affirmait que, dans la Grèce antique, le travail n'existe pas en tant qu'entité abstraite ; il n'était envisagé qu'en lien avec ses résultats concrets et les usages que l'on pouvait faire de ces résultats. Les situations variaient, mais dans l'ensemble, au IVe siècle avant notre ère, les connotations associées au travail pour autrui liaient le travail pour autrui au statut d'esclave, considéré comme déshonorant.

La prépondérance de l'esclavage

en tant que forme dominante de travail dépendant aurait entravé le développement d'un concept homogène de travail sous la forme d'une marchandise librement alienable. Mais se pourrait-il qu'au lieu de rendre le travail impensable, l'esclavage ait au contraire fourni un modèle pour imaginer le travail comme une entité distincte de celui qui l'effectuait (le travailleur) ? Yan Thomas a montré que le législateur romain distinguait les droits sur la nue-propriété et les droits sur l'usufruit d'un objet (la terre, par exemple), et qu'une distinction parallèle s'appliquait également aux droits d'un propriétaire sur ses esclaves. L'usufruit était ensuite subdivisé en usus et fructus. Un Romain propriétaire d'esclaves pouvait louer le travail d'un (ou plusieurs) de ses esclaves pour une période donnée pendant laquelle la personne qui engageait ou louait cet esclave pouvait légalement profiter des services de l'esclave (usus). Dans d'autres cas, le contrat pouvait porter sur les rendements ou les fruits (fructus) du travail de l'esclave. Lorsque cette logique s'applique à la capacité d'une personne libre à louer son travail, un exemple du premier cas serait de travailler contre un salaire pour un certain nombre d'heures par semaine ; et on pourrait illustrer le second cas avec l'exemple d'un travailleur indépendant qui conviendrait d'un prix pour un travail particulier. Nous tenons aujourd'hui pour acquis que les relations légitimes de travail supposent que le travailleur a librement consenti à travailler pour son employeur.

Mais, en s'appuyant sur Y. Thomas, Paulin Ismard remet en question notre tendance à vouloir accentuer la différence entre l'approche « antique » (qui place la notion de propriété au cœur du travail) et l'approche moderne (qui assimile le travail-propriété à de l'esclavage et le différencie radicalement du travail

consenti, domaine du travail prétdument libre).

Ismard soutient au contraire que les continuités sont aussi importantes que les différences : le contrat de travail contemporain présente, dans son essence, les caractéristiques morphologiques fondamentales déjà présentes dans la relation grecque entre le maître (*despotēs*) et l'esclave (*doulos*) : « Avoir la pleine propriété de sa personne, et dès lors prévenir toute forme de réduction en esclavage, consiste ainsi à avoir sur soi-même les droits qu'un maître possède sur son esclave, donc à reconduire le schème esclavagiste, en le déplaçant à l'intérieur du sujet prétdument libre. »

Ismard considère que le sujet moderne est divisé en deux personnes : le citoyen, doté de droits politiques, et le travailleur, dépourvu de ces mêmes droits en vertu de l'assimilation du travail à la propriété, qui n'a cessé de façonner la signification attribuée au travail dans les traditions juridiques européennes modelées sur la tradition gréco-romaine. Si, à l'époque de l'esclavage légal, les esclaves étaient à la merci de leurs propriétaires, après l'abolition, l'« esclave intérieur » continua d'être à la merci des lois conceptualisant le travail comme une propriété – et de son alter ego citoyen qui vendait et revendait cet « esclave intérieur ». Peut-être.

Toutefois, il est également possible de considérer la reconnaissance des droits « inaliénables » du travailleur sur son propre travail (et la défense légale que cette reconnaissance permet, en principe) comme une évolution qui est loin d'être insignifiante. On pourrait ainsi affirmer que, si le travailleur est son propre esclavagiste, il est « libre », dans la pratique. Il n'existe pas de consensus sur ces questions. Mais le fait que les historiens occidentaux soient divisés dans l'interprétation qu'ils proposent de la

signification du travail libre et du travail forcé confirme à nouveau que nous devons analyser séparément les pratiques et les représentations. Comment et pourquoi en vient-on à considérer différents types de travail comme une propriété, une exploitation, une vocation, un destin ou un choix, selon les cas ?

Comment le travail est-il représenté ?

Les théoriciens du post-travail (des auteurs comme André Gorz, Andrea Fumagalli, Franco Barchiesi) dénoncent la « tyrannie exercée par le travail sur la vie », selon la formule de Patrick Joyce. Ils critiquent les visions idéalisées du travail salarié « libre », telles que Operaismo en Italie, Socialisme ou Barbarie en France et Tendance Johnson-Forest aux États-Unis, par exemple, lesquelles ont pour effet de dissimuler le fait que les travailleurs font acte de servitude volontaire en vendant une partie de leur être même (leur vie en tant que de travailleurs) au capital ou à l'État néolibéral. Ils critiquent également les politiques néolibérales de création d'emplois présentées comme le seul remède à la pauvreté – alors qu'à terme elles créent surtout des salaires de misère et de la précarité. Les auteurs prônant le post-travail exhortent ainsi les individus à cesser de se penser en « travailleurs en attente, facteurs de production et ressources humaines optimisant et peaufinant sans fin leur potentiel destiné à la compétition du marché du travail, dont la dépendance qu'elle suscite devient l'unique modalité vertueuse de l'inclusion sociale » (F. Barchiesi). Ils ont tendance à s'exprimer en faveur du revenu de base et du salaire universel, lesquels transformeraient le travail salarié en choix véritable et encourageraient les gens à investir leur

énergie dans d'autres activités plus significatives socialement.

Ces interprétations diffèrent des points de vue présentant la position du prolétaire comme une amélioration par rapport à celle qu'occupaient les esclaves et autres travailleurs non libres, lesquels incitent les travailleurs à mener des actions politiques sous forme de lutte de classe. D'après Marx, un travailleur libre possède et conserve la capacité personnelle de vendre sa force de travail. Par conséquent, le travailleur qui perd cette capacité se retrouve par définition non libre. Mais bien que « libre », le prolétariat de Marx continue de subir l'exploitation du fait de l'extraction de la plus-value.

Comme l'a montré le théoricien marxiste Tom Brass, conceptualiser le travail en tant que propriété permet d'affirmer que seul l'individu devrait en être le propriétaire, et protège légalement le droit qu'ont les gens de décider quand transformer et retransformer leur travail en marchandise (commodify and recommodify their labour power). Les luttes ouvrières relèvent donc moins d'un combat intérieur entre « l'esclavagiste intérieur » et « l'esclave intérieur » que des intérêts opposés des travailleurs et de leurs employeurs. Les approches critiques des théoriciens post-travail et de la « deuxième gauche » que cite Ismard sont intellectuellement sophistiquées.

Mais, concrètement, leurs propositions politiques ne sont ni claires ni unifiées. Quelles formes d'action politique proposent-ils pour limiter l'exploitation des couches les plus vulnérables (qu'en général ils ne représentent pas) ? Revenu de base, salaire universel, et cash transfers sont tous des formules problématiques du point de vue de leurs fondements théoriques et éthiques, et

de leur faisabilité politique. On ne sait pas quelles formes de luttes sont préconisées par ces propositions, par quels changements elles se traduiraient et au bénéfice de qui. En même temps, on est encore loin d'avoir protégé les droits des plus vulnérables sur leur travail et leur vie, droits qui aujourd'hui sont assimilés par le biais d'une fiction légale à une propriété inaliénable sur sa personne, une propriété dont l'aliénation par des tiers (selon la définition de l'esclavage dans le droit international) correspond à un crime.

Revenons aux exhortations de Maurice Godelier à opérer une distinction entre pratiques et représentations.

Les historiens sont eux-mêmes à la fois des exégètes et des travailleurs. Leurs interprétations sont révélatrices des modes de représentation du travail par des intellectuels contemporains européens et américains qui gagnent leur vie grâce à la recherche, l'enseignement et leurs écrits. Leurs interprétations dénotent donc un positionnement bien particulier, tout autant que celles de l'agriculteur nigérien descendant d'esclaves, qui – sans surprise – ne se focalise pas sur « l'esclave intérieur » lorsqu'il résume en 2005 ce qu'il perçoit comme l'histoire du travail dans sa communauté :

« Avant, nous travaillions pour les Abzinawa [élites], qui restaient assis et ne faisaient rien ; ensuite, les [colonisateurs] blancs ont contrôlé notre travail ; maintenant, les agents des projets [de développement] nous disent quoi faire. Il y a toujours quelqu'un assis qui nous regarde travailler pour rien. »

Les différentes représentations des historiens euro-américains et des paysans nigériens soulèvent la question de savoir ce qui provoque un changement dans l'économie morale du travail quand

certaines relations de travail cessent d'être vues comme acceptables, pourquoi, et par qui.

Dans son essai *Colonizing Time : Work Rhythms and Labor Conflict in Mombasa*, Frederick Cooper montre que l'administration coloniale attaquait les logiques sociales du travail temporaire au Kenya à l'époque coloniale et luttait pour mettre en place des temps de travail strictement réglés. La discipline au travail était imposée en réponse aux grèves. Le travail temporaire était perçu comme potentiellement subversif, et la discipline était considérée comme une étape vers la création d'une main d'œuvre « détribalisée » dont le travail à plein temps n'avait pas tant pour finalité d'augmenter les profits que de saper les fondements de la résistance anticoloniale. L'étude de Keletso Atkins consacrée à la résistance des Nguni aux exigences des employeurs blancs montre que, au Natal, la résistance des travailleurs locaux était si intense qu'à la fin du xixe siècle le secteur du sucre dépendait de travailleurs engagés venus d'Inde. Les paysans nguni se montrèrent capables de faire valoir certaines de leurs revendications grâce à la vitalité de leurs normes culturelles, que les colons blancs ne pouvaient éradiquer. Lorsque les employeurs ne payaient pas leurs travailleurs selon les calendriers lunaires autochtones, cela provoquait des agitations.

Deux représentations opposées du travail s'affrontaient ainsi l'une l'autre, avec leurs pratiques et leurs stratégies d'autopréservation. Les économies morales des relations de travail influencent les attentes des employeurs et les réponses des travailleurs dépendants. La coercition est difficile à mettre en oeuvre, à plus forte raison si des régimes de travail exogènes sont imposés, non sur des migrants

déracinés et contraints (comme les esclaves dans l'espace atlantique), mais sur des personnes intégrées à leurs propres cultures du travail, au sein desquelles elles ont été socialisées depuis la petite enfance. Dans quelles circonstances des régimes inhumains de travail forcé sont-ils imposés ? Quels types de travail coïncident avec les formes de coercition les plus sévères ?

Types de travail I : la main-d'œuvre esclave dans les économies de cueillette et d'agriculture de subsistance

L'esclavage ne naît pas spontanément, comme l'eau s'évapore et l'herbe pousse. Le recrutement et la gestion de la main-d'œuvre esclave résultent d'un choix conscient fondé sur des calculs réfléchis auxquels se sont livrés ceux qui sont en position de contraindre les autres. Par conséquent, on peut se demander quand le travail des esclaves devient la solution choisie parmi d'autres relations de travail envisageables. En 1900, Herman J. Nieboer publia l'ouvrage *Slavery as an Industrial System : Ethnological Researches*. Il y affirmait que l'esclavage est la principale forme de travail pratiquée dans les sociétés où les ressources de production sont ouvertement accessibles, car dans ces conditions la coercition est nécessaire pour obliger les gens à travailler pour d'autres plutôt que pour eux-mêmes. Là où les terres abondent et où la main-d'œuvre et le capital sont limités, le recrutement de main-d'œuvre libre sur le long terme est inexistant car, comme le formule Gareth Austin, il n'existe « aucun taux de rémunération qui s'avérerait profitable à la fois pour l'employeur et le travailleur ». La théorie de Nieboer met l'accent sur les causes environnementales et démographiques de l'esclavage. Mais ce sont les politiques, les normes,

et les valeurs d'une société, plus que la densité des populations, qui expliquent la présence ou l'absence d'esclavage. Même si la condition des chasseurs-cueilleurs ne relève pas d'une sorte de « communisme primitif », les inégalités liées à la richesse et aux opportunités intergénérationnelles sont moins importantes dans ces sociétés que dans les autres. Néanmoins, l'esclavage pouvait également avoir cours dans des sociétés de ce type. David Wengrow et David Graeber rejettent tous deux les arguments déterministes qui établissent des corrélations simplistes entre l'état de chasseur-cueilleur et l'esclavage dans leur analyse de deux aires culturelles, l'une en Californie et l'autre au nord-ouest de la côte pacifique d'Amérique du Nord. Alors même qu'ils avaient des conditions matérielles d'existence similaires, les pêcheurs-cueilleurs de la côte nord-ouest effectuaient des raids chez leurs voisins et pratiquaient l'esclavage, tandis que ceux de la Californie ne faisaient rien de tel. Des études ethnographiques menées sur les premiers ont montré que les groupes bénéficiant en leur sein d'un statut privilégié s'épargnaient les tâches manuelles, possédaient des esclaves domestiques capturés lors des guerres et arboraient à l'occasion de rituels publics des signes extérieurs de richesse. La réduction en esclavage et le prélèvement de tributs permettaient ainsi aux élites de déléguer le travail de subsistance et de mener une existence de guerriers. En revanche, les chasseurs-cueilleurs de Californie tiraient fierté du dur labeur auquel ils se consacraient et ne possédaient pas d'esclaves.

Wengrow et Graeber affirment que le rapport au travail et à la dépendance

dans ces deux sociétés par ailleurs comparables n'était pas déterminé par leurs modes de subsistance mais résultait de systèmes de valeurs différents. L'étude ethnographique de David Woodburn sur les Hadza de Tanzanie développe un argument similaire : ce ne sont pas les nécessités liées à leur environnement, ou la densité démographique, mais les préférences idéologiques des Hadza pour les rapports égalitaires qui expliquent leur refus d'acquérir une main-d'œuvre esclave. Le rôle du politique, en tant que système de valeurs et ensemble de pratiques institutionnalisées, doit à chaque fois être pris en considération. Comme Jean-Paul Demoule l'explique ici même, l'introduction de l'agriculture sédentaire à l'époque néolithique engendra des inégalités sociales croissantes.

Dans les sociétés pratiquant l'agriculture vivrière, les groupes et individus détiennent des droits de propriété sur les terres et le bétail, investissent du travail pour exploiter ces ressources, s'attendent à obtenir un rendement issu de ce labeur, et s'efforcent d'exclure les autres de leur propriété. Les paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance recrutent leur main-d'œuvre au sein de leur famille et peuvent vendre leur surplus de production sur les marchés locaux. Dans la plupart des sociétés, les aînés masculins et les chefs de famille détiennent des droits sur le travail de leurs épouses et enfants. Les marxistes structuralistes français ont théorisé la corrélation entre l'exploitation de la main-d'œuvre au sein des systèmes familiaux africains et l'articulation entre centres et périphéries à l'échelle mondiale. Dans Femmes, greniers et capitaux, Claude Meillassoux analyse le mode de reproduction en Afrique, qu'il perçoit comme jouant un rôle crucial dans la façon dont le capital mondial

exploite la main-d'œuvre des pays du Sud en s'abstenant de s'acquitter de ses coûts de reproduction.

Les universitaires marxistes et féministes ont dénoncé la double exploitation des femmes, non seulement au sein des structures familiales patriarcales, mais aussi par les forces capitalistes mondiales qui se livrent à de l'extraction de plus-value auprès des travailleurs migrants (masculins, surtout) se déplaçant de la campagne vers la ville. Les femmes, dont le rôle domestique permettait la reproduction de la force de travail, subventionnaient sans le vouloir le capital mondial en prenant soin des futurs travailleurs dans leur enfance et des anciens travailleurs dans leur vieillesse.

Certains marxistes et féministes comparent ces épouses à des esclaves dans des argumentaires qui soulignent le rôle crucial de l'idéologie dans la présentation de l'exploitation comme découlant de rôles naturels, sanctionnés par l'ordre divin. De même, sans adopter de perspective marxiste, certains anthropologues – en particulier Kopytoff et Miers (voir supra l'article « Parenté ») – ont mis en évidence les continuités entre parenté et esclavage. Cette interprétation a été abondamment critiquée depuis. Dans les sociétés hiérarchisées, des ensembles de droits peuvent porter sur différentes catégories de personnes en vertu de leurs statuts. Cela n'efface pas la distinction entre esclaves et libres.

L'étude menée par Joe McCann au sujet des rapports entre main-d'œuvre esclave et familiale à Lasta, dans le nord de l'Éthiopie, montre qu'il y existait des différences très nettes entre main-d'œuvre esclave et main-d'œuvre (libre) familiale, et que ces différences étaient utilisées de façon stratégique. Ce

point est particulièrement intéressant, car les hautes terres éthiopiennes constituent une exception au scénario africain typique – celui d'une abondance de terres pour une main-d'œuvre insuffisante. Au début du xxe siècle, la société de Lasta avait dû faire face à des pénuries de terres, à des périodes de jachère plus courtes, à la raréfaction de la terre, et à des pâturages insuffisants pour les animaux de trait. Dans un tel contexte, selon Nieboer, on s'attendrait à voir le travail salarié se développer.

Mais dans la société de Lasta (centre-nord de l'Éthiopie), McCann a montré que dans le système foncier dit « rist », le propriétaire pouvait contrôler l'usage des champs hérités par filiation ambilinéaire (c'est-à-dire des deux lignées paternelle et maternelle). Lorsqu'une personne décédait, sa terre était divisée également entre tous ses enfants, sans distinction de sexe ou de rang entre aînés et cadets. Les terres soumises à ce système étaient très rarement vendues, mais les héritiers avaient le droit de se séparer de celles-ci afin de cultiver leurs propres champs. Les foyers à Lasta étaient de fragiles unités de main-d'œuvre qui luttaient contre la tendance centripète représentée par ces membres plus jeunes qui souhaitaient devenir fermiers indépendants. Les esclaves, qui ne pouvaient hériter d'aucune terre et dont la mobilité était parfois limitée, s'avéraient donc particulièrement précieux. Les maîtres qui possédaient des terres pouvaient avoir des enfants avec des concubines esclaves et contribuer ainsi à reproduire une force de travail plus facilement contrôlable. Le contraste entre esclaves et libres au sein d'une même maisonnée était évident, car les esclaves étaient désignés comme *yabet lij* (« enfant de la maison »), et les nés libres comme *yasaw lij* (« enfant d'une personne »). Seuls ces derniers pouvaient

hériter de terres. Les esclaves n'avaient pas le droit de posséder de terres, de quitter l'unité de production de leurs maîtres, ni de créer leur propre ferme. Même après l'abolition et une fois la main-d'œuvre salariée devenue disponible, les foyers ruraux qui avaient les moyens de posséder des esclaves essayèrent de les conserver, car ils représentaient la façon la plus sûre de se prémunir de la pénurie de main d'œuvre, y compris la main-d'œuvre familiale.

Types de travail II : recruter des travailleurs en dehors du foyer

Augmenter ses rendements et vendre une partie de sa production implique de recruter de la main-d'œuvre en dehors du foyer. Le fait de s'approprier le labeur de travailleurs dépendants extérieurs à la famille peut relever de logiques différentes.

Marcel van der Linden décrit toute une gamme de dispositions mutualistes en vertu desquelles un groupe de personnes décide librement que ses membres se prêteront de la main d'œuvre – c'est-à-dire oeuvreront les uns pour les autres par roulement, et échangeront du travail contre du travail grâce à des arrangements symétriques extra-familiaux. Le mutualisme est de fait un phénomène qui peut prendre de nombreuses formes et impliquer des contributions autres que de la main d'œuvre, comme de l'argent ou des produits. En dehors de la main-d'œuvre familiale et des dispositions de travail mutualistes, le recrutement de main d'œuvre suppose des relations asymétriques dans lesquelles l'une des parties est soit obligée de fournir une force de travail, soit d'accepter volontairement de travailler contre une rémunération en argent ou en nature.

Dans les zones caractérisées par une abondance de terres et une pénurie de forces de travail, le contrôle sur le travail dépendant était exercé à travers la mise en esclavage des voisins ou des « exclus de l'intérieur », c'est-à-dire les membres de la communauté qui avaient perdu leurs droits du fait de diverses logiques d'exclusion fondées sur la caste, la race, la descendance, la religion, ou les sanctions judiciaires. L'esclavage jouait un rôle important en Afrique, mais les mêmes conditions qui faisaient de l'esclavage une chose si commune favorisaient également l'intégration des esclaves dans les familles et leur remplacement récurrent par des cohortes de nouveaux dépendants réduits en esclavage. Emmanuel Terray et d'autres associent ce phénomène à la relative faiblesse des États africains. Incapables de réprimer les révoltes d'esclaves, ils facilitaient leur assimilation, assurant une forme de contrôle social. Mais même là où les terres étaient abondantes, elles n'étaient pas ouvertement accessibles aux étrangers, à moins que des relations spéciales aient été négociées avec les autorités légitimes. Les droits donnant accès aux ressources foncières et permettant de les contrôler étaient politiquement régulés. Là où les densités de population sont basses et les incitations à la commercialisation agricole sont fortes, la main-d'œuvre peut provenir de migrations, libres ou forcées. La migration forcée depuis des régions lointaines presupposait des investissements conséquents programmés à l'avance : les investisseurs et les employeurs ne s'embarquaient dans ce genre d'aventures que si les profits attendus en retour s'avéraient importants, c'est-à-dire lorsque les produits de la main-d'œuvre pouvaient être commercialisés de façon à répondre à une demande régulière de

biens. Comme l’Afrique, les Amériques au xve siècle connaissaient un ratio terre/main-d’œuvre faible. Les immigrants européens fraîchement installés défrichaient denouvelles terres, attirés par la perspective de parcelles qu’ils pourraient s’approprier et cultiver librement. Finalement, la main-d’œuvre fut importée par le biais de migrations forcées et de mise au travail dans les plantations, sans jamais avoir la possibilité de posséder de la terre. En tant qu’institution, l’esclavage permettait d’atteindre des objectifs d’extrême exploitation de la main-d’œuvre générant des profits pour des propriétaires d’esclaves disposés à faire abstraction de l’humanité des Africains réduits en esclavage. De tels profits cessèrent lorsque l’esclavage fut aboli. Philip D. Curtin montre qu’en Jamaïque, après l’abolition, lorsque les personnes libérées quittèrent les plantations pour aller s’installer dans les montagnes, la production de sucre chuta de 50 %. J’ai insisté jusqu’à présent sur l’utilisation de la main-d’œuvre esclave dans la production agricole. Mais les travailleurs esclaves avaient de nombreux rôles et fonctions. Certaines catégories de fonctionnaires et d’administrateurs publics et royaux étaient esclaves et pouvaient fort bien, grâce à ces rôles, acquérir une fortune et un pouvoir considérables (voir supra l’article « Esclavage public »). Mais cette fortune et ce pouvoir ne leur profitaient pas en tant qu’individus : ils les détenaient pour le compte de la personne ou de l’institution qu’ils servaient. Leurs priviléges pouvaient être révoqués plus facilement et avec des conséquences plus fatales que s’il s’agissait de fonctionnaires libres. Et pourtant, leur pouvoir n’en était pas moins réel. À Rome dans l’Antiquité tardive, par exemple, les servi publici jouissaient du droit d’économiser un

peculium et d’en transmettre la moitié à leurs héritiers. Cela leur conférait un degré limité de pouvoir dont les autres esclaves étaient dépourvus. En 1785, la population de l’Isle de France (Maurice) comprenait environ 95 % d’esclaves et 5 % de libres. Les recherches de Vijayalakshmi Teelock sur les esclaves publics que possédait la Couronne française montrent que les esclaves appartenant au gouvernement étaient employés sur des chantiers d’infrastructures publiques et dans les poudreries de l’île. Dans ce contexte, les esclaves qualifiés recevaient des salaires. Contrairement aux esclaves privés, les esclaves publics portaient des uniformes. Ceux qui étaient employés dans la Division d’artillerie arboraient des insignes et médailles indiquant leur rang. Dans la plupart des sociétés où l’esclavage était légal, il répondait également à une logique interne de stratification, et les travailleurs esclaves qualifiés étaient d’un rang supérieur aux esclaves considérés comme non qualifiés.

Agriculture commerciale et non-liberté

Lorsque les rendements sont potentiellement élevés, la main-d’œuvre dépendante tend à être soumise à l’exploitation directe. Si les plantations d’esclaves dans les Amériques en offrent l’exemple le plus clair et le plus évident, il convient de considérer la corrélation entre les opportunités de commercialisation agricole et la coercition du travail au-delà du modèle nord-atlantique. Dans son analyse de la main-d’œuvre agricole dans l’Europe médiévale, Chris Wickham apporte des nuances au grand récit traditionnel de la transition de l’esclavage vers le servage. Diverses configurations coexistaient : les travailleurs esclaves étaient employés en même temps que

des métayers non libres (des serfs), et l'autonomie des métayers libres était étroitement circonscrite par des provisions légales qui servaient clairement les intérêts des propriétaires terriens. Il existait également une main-d'œuvre salariée – des travailleurs à qui leur employeur versait un salaire pour cultiver ses terres pendant une journée, une semaine, un mois, ou une période particulière du cycle agricole. Il y avait aussi des paysans libres qui s'appuyaient sur une main-d'œuvre issue de leur famille ou non, et qui payaient des taxes au seigneur ou lui devaient des corvées. Le choix du système à adopter dépendait de la structure politique, du caractère saisonnier de l'agriculture et des caractéristiques physiques de l'environnement, ainsi que des conditions nécessaires au type de culture en question, des opportunités de commercialisation et de l'inertie des institutions. Les esclaves de plantation travaillant en équipes étroitement surveillées étaient rares au Moyen Âge, tandis qu'il était chose courante que les serfs et autres paysans de divers statuts « libres » soient strictement contrôlés.

Il est particulièrement intéressant de se pencher dès lors sur l'institution du régime domanial classique (demesne en Angleterre, *sistema curtense* en Italie, et *Villikationswirtschaft* en Allemagne), en considérant le cas d'une seigneurie divisée en deux parties différemment administrées. Une partie comprenait les terres confiées aux paysans, et l'autre consistait en un domaine (ou *par dominica*, selon les sources romaines tardives) plus étroitement surveillé, où travaillaient des esclaves de la propriété ou des métayers effectuant la corvée pour s'acquitter d'une partie du loyer qu'ils devaient au seigneur.

En Sabine, les cartulaires de l'abbaye de

Farfa révèlent ainsi, selon Pierre Toubert, l'existence de trois types d'administration de propriété, qui changeaient souvent et de façon très fluide et impliquaient des métayers libres, des serfs non libres qui devaient payer leur dû (dont l'*angaria*), et, de façon moins certaine, des esclaves – dont la présence n'est pas fréquemment attestée dans les domaines. Santa Giulia di Brescia, en Italie, fait en revanche figure d'exception : son polyptyque atteste que les terres de certains domaines étaient cultivées par des esclaves, appelés *prebendarii*. Wickham, citant les chiffres de Gino Luzzatto, déclare que « le monastère en avait 740 (c'est-à-dire environ 200 hommes adultes ?) dispersés sur environ 60 curtes, il est vrai, et environnés de près de 600 tenures paysannes, mais pouvant atteindre une concentration de 30 individus ou plus sur quatre domaines. »

Les domaines les plus abondamment documentés se trouvent en Italie du Nord et au cœur de la Francie carolingienne dès la fin du viiiie siècle. C'est là que ces évolutions furent facilitées par le modèle préexistant du vignoble, déjà présent durant la période mérovingienne et répondant à une demande de vin, produit de luxe consommé à la cour. Or, Wickham suggère que le nombre croissant de domaines dans le nord de la France au ixie siècle s'expliquait par de meilleures opportunités de vendre des produits à des armées de plus en plus nombreuses, par exemple, ou aux habitants des villes portuaires ou des villes cathédrales, qui étaient en plein essor. Mais il met également en garde contre la tentation de considérer le domaine comme une étape du déclin de l'esclavage ancien. Des domaines divers et variés se développèrent de façon séparée et indépendante en de nombreux lieux chaque fois qu'une hausse de la demande

en produits agricoles incitait les maîtres à intensifier le contrôle qu'ils exerçaient sur leurs travailleurs. En d'autres termes, durant la période précédant l'abolition, la corrélation entre l'esclavage (ou des niveaux élevés de coercition du travail) et l'agriculture commerciale est claire (voir « Marché »). L'étude menée par Mohammed Bashir Salau sur les esclaves de plantation haoussas révèle des phénomènes similaires : croissance de la ville fortifiée (birni), centralisation du gouvernement et du commerce aux mains des émirs dans les principaux centres du califat de Sokoto, et fréquentes guerres qui rapportaient aux vainqueurs nombre d'esclaves potentiels, ainsi qu'une demande pour les cultures de base et commerciales au niveau local et régional. Les propriétaires pouvaient administrer leurs domaines directement ou recruter toute une hiérarchie d'administrateurs pour superviser les opérations agricoles en leur nom, tel le système mis en place par les Apion, une riche famille de propriétaires terriens dans l'Égypte du vie siècle, dont les stratégies de gestion de main-d'œuvre sur leurs terres d'Oxyrhynchos et d'Arsinoé sont particulièrement bien documentées. Les propriétaires terriens pouvaient aussi se reposer sur la hiérarchie entre les esclaves pour assurer la surveillance des travailleurs aux champs, comme dans le cas des plantations de Fanisau de l'émir de Kano, ou bien ils louaient les propriétés à des conducteurs qui les administraient de façon autonome.

Aux Amériques et dans les Caraïbes, l'historiographie fait la distinction entre task system et gang system. Le task system assignait aux esclaves une tâche déterminée, à effectuer en une journée, une semaine, ou un mois, et une fois ce travail achevé les esclaves pouvaient disposer de leur temps librement. Dans ce système, il était rare que les esclaves

soient surveillés de près, ou censés travailler de conserve avec d'autres. Dans le gang system, les esclaves étaient étroitement surveillés et devaient travailler en cadence, suivant une discipline stricte qui ne leur laissait aucune autonomie quant au rythme ou à la façon de faire leur travail. L'oppression extrême associée aux plantations caribéennes convoque immédiatement l'image de rangées d'esclaves travaillant sous la supervision d'un contremaître. Il convient toutefois d'éviter les généralisations, comme l'a rappelé Philip D. Morgan : le task system était très répandu à toutes les époques et pouvait être autant, voire plus, astreignant que le gang system car les planteurs pouvaient essayer de « surcharger » de quantités irréalistes de travail les tâches dont les esclaves étaient censés s'acquitter en des périodes incroyablement courtes. Malgré cela, partout ou presque, les esclaves préféraient encore le tasking (« travail à la tâche ») au ganging (« travail en brigade »), lequel finit par être associé à la forme la plus aliénante de travail. Lorsque la supervision s'avérait nécessaire – parce que les plantes étaient fragiles (les feuilles de tabac, par exemple) ou parce que la synchronisation du travail était importante, comme dans la production de sucre –, c'était le gang system qui était employé. À partir de la fin du xviiie siècle, le gang system commença à être remplacé par le task system, en guise de mesure d'amélioration. Mais les différents types de cultures supposaient différentes exigences en matière de surveillance. Dans les anciennes colonies sucrières anglo-américaines, les lobbies des planteurs parvinrent à résister à cette transition du ganging vers le tasking. Dans les colonies plus récentes et plus petites où le gouvernement pouvait faire pression sur

l'administration locale – comme à Trinidad, aux îles d'Essequibo à Démérara, à Berbice et à Maurice –, le tasking remplaçait le ganging, en particulier là où les cultures étaient résistantes (le riz, par exemple), ou lorsque le calendrier de production était plus souple (comme dans le cas du piment). Les aspects de la production qui nécessitaient une surveillance attentive étaient organisés en brigades : ainsi, le seul aspect de la production de café qui n'était pas mené sous forme de tâches était le séchage des baies, car il exigeait une attention permanente.

À mesure que les idéologies antiesclavagistes progressaient, les arguments en faveur de l'attribution de tâches individuelles se développèrent. Au-delà des arguments humanitaires, on pensait que les esclaves travaillerait mieux s'ils pouvaient espérer gagner du temps pour se consacrer à des activités menées pour leur propre compte. Répartir le travail en tâches individuelles permettait aux esclaves de s'organiser de manière à pouvoir consacrer une partie de leurs efforts à leurs activités autonomes. Celles-ci étaient effectuées sur des terrains d'approvisionnement que les esclaves cultivaient pour leur propre compte, utilisaient pour satisfaire leurs besoins essentiels (en plus des autres aliments fournis par leurs propriétaires, généralement du poisson salé), et dont ils vendaient les surplus (voir « Marché »). Les dispositions variaient selon les régions, en fonction de la disponibilité des terres, des régimes de travail des esclaves et de la concurrence potentielle avec la production alimentaire des maîtres. Ainsi, en Amérique du Nord, dans le Lowcountry, le task system dominait, et les parcelles accordées aux esclaves étaient plus grandes et considérées comme des « petites plantations ». À l'inverse, dans la baie de Chesapeake,

les esclaves n'avaient le droit d'entretenir que de petits jardins et travaillaient dans les plantations de l'aube au crépuscule, six jours par semaine. Les planteurs de la baie de Chesapeake produisaient des cultures de base et n'encourageaient pas, par conséquent, leurs esclaves à produire ces cultures eux-mêmes. Les îles de la Barbade et d'Antigua présentaient des similitudes avec la baie de Chesapeake. Les prix élevés du sucre et l'offre limitée de terres disponibles expliquent que seuls de petits jardins – et non de grandes terres d'approvisionnement permettant l'agriculture de base – étaient accessibles aux esclaves.

Que la répartition du travail s'y effectue en brigades ou en tâches individuelles, les plantations des Antilles et des États-Unis antebellum figurent parmi les formes les plus déshumanisantes de gestion de la main-d'œuvre.

Comme l'a montré Caitlin Rosenthal, les économies des grandes plantations optaient pour la main-d'œuvre esclave car les esclaves étaient ceux qui avaient le moins de droits. Ils leur appliquaient les principes de gestion scientifique, qui considéraient les esclaves comme des machines, évaluaient leur valeur marchande dans des inventaires détaillés, estimaient la valorisation et la dépréciation des individus, calculaient le montant des intérêts et établissaient le coût en capital des travailleurs.

Les propriétaires d'esclaves avaient ainsi forgé la catégorie de *prime field hand* (« esclaves agricoles de premier choix »), pour recenser les esclaves possédant certaines capacités standard, par rapport auxquelles les travailleurs moins productifs étaient classés en *half hands* (esclaves de demi-qualité) et *quarter hands* (quart de qualité). Ces unités rendaient possible la comparaison entre les plantations grâce à des références communes concernant la

productivité des travailleurs (et la cruauté des employeurs). L'établissement d'un régime de discipline du travail permettant un contrôle total sur la personne des travailleurs entraînait des coûts élevés. Mais la demande en individus totalement contrôlables étant continue, la promesse de profits pouvait venir compenser les coûts de la coercition. Si, comme l'a montré Gareth Austin dans son article « Cash crops and freedom », l'agriculture commerciale facilita le développement du travail salarié là où l'abolition pouvait être imposée, la commercialisation agricole avant l'abolition encouragea l'intensification de la surveillance du travail non libre, du régime domanial au gang system atlantique, au nom du profit. Le travail après l'esclavage Tom Brass souligne les différentes manières par lesquelles le capital vise à déproletariser les travailleurs – autrement dit, à les déposséder de leur capacité à faire valoir leurs droits sur leur travail en le vendant et revendant selon leur propre choix. L'emploi de travailleurs non libres facilite le contrôle sur les travailleurs, qui sont également moins coûteux car, dépourvus des protections dont bénéficient leurs homologues libres, ils sont obligés d'accepter des conditions de travail plus mauvaises. Comme la concurrence mondiale diminue les marges de bénéfices, les producteurs capitalistes réduisent leurs coûts en délocalisant, en utilisant des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre et en recourant à l'emploi de travailleurs non libres, qui n'ont pas le statut d'esclaves mais ne peuvent dégager leur force de travail d'une relation qu'ils estiment relever de l'exploitation, et la vendre à d'autres employeurs. Le système des chefs d'équipe (gangmaster) délègue la tâche du contrôle de la main-d'œuvre à des sous-traitants qui peuvent, en restant sous le radar des autorités officielles,

soumettre à la coercition des travailleurs irréguliers (souvent des migrants illégaux) recrutés à bas prix et non protégés par le droit du travail national.

Les puissants possèdent les moyens d'influencer l'offre de travailleurs non libres. Si, par le passé, les guerres permettaient d'obtenir d'importants contingents de captifs que l'on pouvait en toute légalité forcer à travailler comme esclaves, aujourd'hui, d'autres mécanismes limitent la liberté des travailleurs.

Concrètement, le « capital » prend la forme de groupes ou de classes sociales, qui possèdent des intérêts communs. Ils forment des réseaux puissants, politiquement et financièrement, capables d'influencer à leur avantage les réglementations juridiques et économiques.

La restructuration, lancée par décision politique, du régime de travail, par exemple l'ajustement structurel en Afrique, l'austérité en Grèce, la fermeture décidée par les autorités d'entreprises peu performantes, se traduit par l'apparition d'une masse de travailleurs sans emploi qui peuvent à un moment ou à un autre accepter des conditions de travail non libre ou forcer leurs proches à le faire. Une offre importante de travailleurs non libres limite parallèlement la capacité des travailleurs libres à résister à l'exploitation et à négocier des conditions de travail équitables. Les plus vulnérables sont les non-citoyens qui, selon la célèbre phrase d'Arendt, n'ont pas « le droit d'avoir des droits ».

Indépendamment du fait que leur force de travail soit ou non juridiquement conceptualisée comme une propriété (leur propre propriété), les citoyens sont indéniablement dans une position plus forte pour défendre politiquement leurs droits. (voir « Mobilité »)

Depuis le milieu des années 1990, le

mouvement des sans-papiers invoque les droits humains pour contester la façon dont les lois migratoires des différents pays obligent les migrants sans-papiers à vivre dans un état de « clandestinité » qui limite leur capacité à résister aux mauvais traitements. Un de leurs mouvements a commencé ses manifestations le 18 mars 1996, anniversaire du 18 mars 1871, jour où la Commune de Paris s'empara du pouvoir. Voici les mots de Madjiguène Cissé, porte-parole des sans-papiers :

« En France, jusqu'à présent, nous étions confrontés à deux destins de l'immigration : ou bien nous participions au processus d'intégration républicaine, ou bien nous étions du bétail à expulser. Au centre de cette approche, il y avait la notion de "clandestins", qui véhicule une charge négative très forte... Nous, nous nous sommes montrés, pour dire que nous étions là, pour dire que nous ne sommes pas des clandestins mais tout simplement des êtres humains. »

Au cours de l'histoire, les luttes pour l'émancipation se sont exprimées à travers une exigence : celle que tous les êtres humains se voient reconnaître leurs droits inaliénables sur leur travail et leur personne, et qu'ils soient protégés par la loi contre le contrôle arbitraire exercé par autrui.

RÉFÉRENCES

M. Ågren (éd.), *Making a Living, Making a Difference : Gender and Work in Early Modern European Society*, Oxford, Oxford University Press, 2017.

T. Brass, *Labor Regime Change in the Twenty-first Century : Unfreedom, Capitalism, and Primitive Accumulation*, Leyde, Brill, 2011.

C. De Vito, J. Schiel et M. van Rossum,

« From Bondage to Precariousness ? New Perspectives on Labor and Social History », *Journal of Social History*, vol. 54, n° 2, hiver 2020, p. 644-662.

M. van der Linden, *Workers of the World : Essays Toward a Global Labor History*, Leyde, Brill, 2008.

Philip D. Morgan, « Task and Gang Systems : The Organization of Labor on New World Plantations », dans S. Innes (éd.), *Work and Labour in Early America*, Chapel Hill, NC, University of North Carolina Press, 1988, p. 189-222.

Y. Thomas, « L'usage et les fruits de l'esclave. Opérations juridiques romaines sur le travail », *Enquête*, n° 7, 1997, p. 203-230.